

Pompiers : ambassadeurs de la prévention aussi !

Dans la plupart des centres de secours – ici à Grasse – il existe une cellule de prévention. Une équipe qui analyse les risques dans les établissements recevant du public

Qui mieux qu'eux pour faire de la prévention ? Spécialistes de l'urgence quand ils viennent au secours de la population, les pompiers n'en sont pas moins des acteurs de la prévention. Ils sont les mieux placés pour conseiller, aider à connaître les risques, les conséquences et savoir comment éviter un accident ou réagir quand il survient.

Chez les sapeurs, chaque caserne dispose d'une cellule d'intervention et de prévention. Celle de Grasse (1) compte quatre personnes : deux sapeurs, un stagiaire, une secrétaire.

Six cents dossiers par an

Elle étudie en moyenne 600 dossiers par an. « Nous travaillons à l'analyse du risque dans les ERP : établissements recevant du public », explique le capitaine Corinne Faraut responsable de la cellule. Selon leur capacité d'accueil, ces établissements sont visités tous les 3 ou 5 ans. Quand cela est possible, la cellule étudie les dossiers

dès la rédaction du permis de construire de l'établissement : « C'est la situation idéale : nous donnons notre avis sur la disposition des volumes, le positionnement des issues de secours, etc. Et la construction, lorsque nos conseils sont suivis, posera moins de problèmes. Nous voyons les établissements construits à partir de 2010 et ceux qui ont rendu leur établissement accessible aux personnes handicapées... »

Les installations électriques, l'arrivée du gaz, les chaufferies, les cuves de fioul, les sorties de secours sont essentiellement vérifiées. « Il faut savoir que chaque type de structure fait l'objet d'une réglementation particulière. On ne vérifie pas de la même manière un restaurant, qu'une clinique ou un hôtel. En général, les établissements dits de sommeil nécessitent de davantage de vérifications... » explique le lieutenant Christophe Andrietti.

Le dossier de chaque établissement est travaillé en amont. « Une étape qui peut nécessiter deux heures ou cinq jours, par exemple pour



Conseiller, informer pour prévoir...

(Photo Patrice Lapoirie)

celui de la prison sur lequel je viens de travailler », ajoute-t-il.

Un regret : les établissements de 5^e catégorie dont

l'effectif n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité et qui passent à la trappe. Ceux-là peuvent parfois

s'exposer à de grands dangers. « On se souvient du bar Le Cuba libre qui en 2016 à Rouen a subi un incendie à cause d'une bougie

d'anniversaire. Quatorze jeunes gens étaient décédés. » L'accident résultait d'une série de négligences (isolants phoniques hautement inflammables) qui auraient pu être évitées avec le passage des pompiers.

Le maire décide de la suite

Après la visite, l'équipe rend son avis (favorable, défavorable ou favorable sous conditions) qu'elle communique au maire. « C'est un avis consultatif. Il en fait ce qu'il souhaite. En tout cas, c'est lui qui a le pouvoir de mettre en demeure. »

Lui et le préfet bien sûr, quand la situation présente un grand danger.

CHRYSTELE BURLOT
cburlot@nicematin.fr

(1) Pour les communes de Grasse, Mougins, Mouans-Sartoux, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, Peymeinade, Auribeau, Gourdon, Le Bar-sur-Loup, Cabris, Caussols, Courmes, Escragnoles, Saint-Cézaire, Spéracèdes, Aiglun, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Gars, Les Mujouls, Séranon, Valderoure, Amirat, Châteauneuf, Cipières, Gréolières, Le Mas, Le Tignet, Opio, Saint-Vallier.

Un avis favorable pour la Clinique du Palais

Trois heures sur le site. Une pour débriefer du « dossier-papier » et faire le point sur les pièces manquantes et les observations formulées. Deux pour tourner dans les étages, vérifier les installations et les tester.

Ce matin-là, le lieutenant Andrietti est accompagné du responsable technique de la clinique, de sa direction et des membres de la commission communale de sécurité de Grasse. Tout est passé au crible : des poteaux incendie, aux postes électriques, la chaufferie à gaz, le fioul, et surtout la compréhension et l'utilisation du fameux SSI : système de sécurité incendie. C'est d'ailleurs par lui que commence la tournée dans la clinique. Un poste situé au rez-de-chaussée de l'établissement qui va, au moment où une alerte sera enclenchée, donner les in-

formations essentielles aux personnels qui pourront les relayer aux pompiers. Tout fonctionne à ce niveau. Reste à monter dans les étages pour simuler un incendie. L'alarme se déclenche. Le lieutenant Andrietti questionne le personnel sur place sur la réaction à avoir. L'infirmière réagit : elle vérifie le relais du système incendie qui se trouve à son étage, lit que le feu vient de la chambre 300, explique comment elle va évacuer les malades.

Un sans-faute. Ici comme dans les autres étages d'ailleurs. Seule nécessité qui s'impose au fur et à mesure de la visite : celle de former les médecins aussi, comme cela a été organisé, par le responsable technique, pour une cinquantaine de membres du personnel. Cela sera fait. Promis. Et l'avis ?



En haut à gauche le lieutenant Christophe Andrietti et le capitaine Corinne Faraut étudient les dossiers. À droite la simulation d'un incendie. En bas le personnel qui développe le protocole à adopter.

(Photos Patrice Lapoirie)